



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

antibiotiques

Question écrite n° 102388

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le bilan de la campagne d'information qui a été menée au sujet de l'utilisation des médicaments antibiotiques dans notre pays. Il le remercie de lui faire part des évaluations ou des résultats obtenus suite à cette campagne.

Texte de la réponse

La France reste l'un des pays européens qui utilise le plus d'antibiotiques : environ 30 % des prescriptions sont inappropriées car destinées à traiter des infections virales, essentiellement respiratoires et ORL. Pour préserver l'efficacité des antibiotiques, le ministère de la santé a élaboré en novembre 2001 un plan national dont l'objectif essentiel est d'optimiser la prescription des antibiotiques en ville et à l'hôpital. Dans le cadre de ce plan, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) a engagé depuis 2002 une campagne d'information grand public, qui a permis une prise de conscience des comportements inadaptés et une meilleure écoute des conseils du médecin. Cette campagne a été complétée par un dispositif coordonné par la CNAMTS qui permet de mettre gratuitement à la disposition des médecins libéraux (généralistes, pédiatres et ORL) des tests de diagnostic rapide de l'angine à streptocoque bêta-hémolytique du groupe A. En parallèle, l'AFSSAPS a ajouté des informations concernant l'efficacité des antibiotiques et les dangers liés au risque de résistance bactérienne lors d'un usage abusif ou inapproprié dans la notice du médicament insérée dans chaque boîte d'antibiotiques. De plus, l'AFSSAPS a élaboré différents documents comme les recommandations de bonne pratique en antibiothérapie par voie générale dans les infections respiratoires, les recommandations de l'antibiothérapie par voie locale, les mises au point concernant le traitement antibiotique probabiliste des urétrites et cervicites non compliquées, les fiches de transparence « Médicaments anti-infectieux en pathologies communautaires ». Entre 2002 et 2004, ces actions ont permis de faire baisser la consommation d'antibiotiques de 16 %, ce qui correspond à 6,4 millions de traitements inappropriés et à une économie annuelle de 100 millions d'euros. La diminution a été surtout importante chez les enfants où elle atteint 20,6 chez les zéro à six ans. La campagne d'information grand public a été reconduite le 18 octobre 2005, et le dispositif de mise à disposition des tests de diagnostic rapide des angines a été prolongé pour deux ans au cours de l'été 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102388

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 2006, page 8717

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13722